

Guide Communautaire de la petite enfance



SOMMAIRE

DEVENIR PARENTS EN LIBOURNAIS	5
Avant la naissance : un accompagnement de proximité	
Bébé est là : vos démarches à accomplir	
COMMENT FAIRE GARDER VOTRE ENFANT EN LIBOURNAIS	9
Vos accueils collectifs	
Vos accueils familiaux	
SOUTIEN A LA PARENTALITÉ EN LIBOURNAIS	13
Relais intercommunal des Assistantes Maternelles	
Accueils parents/enfants « Point mousse »	
ENTRER DANS LE TEMPS DE L'ÉCOLE EN LIBOURNAIS	15
Accueils périscolaires et garderies	
ACTIVITÉS D'ÉVEIL ET DE LOISIRS	17
Activités d'éveil et de loisirs	
ADRESSES UTILES	18
AIRES DE JEUX AMÉNAGÉES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE	19

On ne naît pas parent mais on le devient. Chacun trouve naturellement sa propre manière d'exercer cette responsabilité parentale et s'efforce de donner le meilleur de soi, parfois sans repère précis, pour créer les conditions qui favoriseront, dès son plus jeune âge, le développement des potentialités de son enfant.

Si les satisfactions sont nombreuses lorsqu'on devient parent, cette situation nouvelle engendre nécessairement des interrogations. L'accompagnement de professionnels de la petite enfance ou la possibilité d'échanger avec d'autres parents permet d'apporter des réponses concrètes.

Les élus de la Communauté de Communes du Libournais sont particulièrement attentifs à toutes ces questions et aux enjeux qui se posent aux mamans et aux papas afin qu'ils puissent guider au mieux leurs enfants dans les premiers pas de la vie, les aider à grandir et assurer leur éducation...

Nous mesurons déjà les résultats obtenus grâce aux structures et aux services dédiés à la petite enfance et nous nous efforçons d'y contribuer encore en tenant compte des différents besoins, de l'évolution progressive des situations familiales ou encore celle des rythmes de vie dans un souci permanent d'équité et d'accessibilité.

Les moyens consacrés s'adaptent en permanence, que ce soit en matière de réponses aux besoins de modes de garde différents, de solutions adaptées d'accueil et d'offre de services, de l'accompagnement des familles et de l'aide à la parentalité, mais aussi en matière d'espaces d'information pour leur venir en aide pour le bien-être de leurs tout-petits. La diversification des réponses s'est accompagnée d'un effort constant visant à garantir la sécurité et la qualité de l'accueil.

Toujours soucieux de faciliter vos démarches et de répondre davantage à vos attentes, j'ai plaisir à vous proposer ce « Guide communautaire de la petite enfance » qui s'adresse aussi bien aux parents, aux futurs parents qu'aux bénévoles et aux professionnels.

Ce document est un outil précieux que nous mettons à votre disposition afin de vous fournir des conseils pratiques sur les démarches administratives à entreprendre, sur l'ensemble des réponses disponibles aujourd'hui sur notre territoire et assorti d'un répertoire de services et numéros utiles pour vous aider à trouver des réponses plus précises et détaillées.

Conçu pour vous orienter efficacement, les principaux aspects y sont recensés de façon thématique, dans un souci de clarté et de simplicité qui, je l'espère, répondront à la diversité des questions que chaque parent peut être amené à se poser.

Je vous invite à découvrir avec ce guide ce qui a été bâti par les communes et la communauté de communes du Libournais avec l'appui de nos partenaires de la CAF Gironde, de la MSA, du Conseil Général de la Gironde et de l'Etat pour qu'ensemble nous construisions une politique de la Petite enfance qui participe à concilier vie familiale et professionnelle.

Gilbert MITTERRAND

Maire de Libourne

Président de la Communauté de communes du Libournais

Vice-président du Conseil Général de la Gironde



Devenir Parents en Libournais

La perspective de devenir parents s'accompagne de nombreuses interrogations.

Qu'il s'agisse d'informations à caractère médical, social, administratif ou légal, des professionnels seront à votre écoute pour vous conseiller, vous renseigner et soutenir vos démarches dans chaque commune.

AVANT LA NAISSANCE : UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ

• • • LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'INSERTION

Cet espace de proximité offre à la future maman la possibilité de rencontrer une sage femme du service de PMI (Protection Maternelle et Infantile). En lien avec le médecin traitant et l'équipe hospitalière, elle peut s'assurer du bon déroulement de la grossesse, donner des conseils et orienter si nécessaire.

• • • LE SERVICE SOCIAL ET ÉDUCATIF

Dépendant de la Direction des Actions territoriales et de développement social du Conseil Général propose une aide aux familles qui le demandent.

Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion

Antenne de Libourne - Services de PMI

7 avenue Foch

33500 LIBOURNE

Tél. 05 57 51 48 70

• • • LA RECONNAISSANCE DE NAISSANCE

La reconnaissance de naissance est un acte par lequel des parents non mariés établissent le lien de filiation avec leur enfant. Il est possible de faire la reconnaissance avant la naissance de l'enfant. Elle peut-être établie dans n'importe quelle mairie. Il suffit de se munir d'une **pièce d'identité**.

Depuis le 1^{er} juillet 2006, la **reconnaissance maternelle** faite après la naissance n'est plus nécessaire, le lien de filiation étant établi par simple indication du nom de la mère.

BÉBÉ EST LÀ : VOS DÉMARCHES À ACCOMPLIR

• • • LA DÉCLARATION DE NAISSANCE EST OBLIGATOIRE

Elle doit être effectuée par le père (ou par les médecins ou sages-femmes) **dans les 3 jours** suivant l'accouchement à la mairie du lieu de naissance. Un acte de naissance précisant le jour, l'heure et le lieu de naissance, le sexe et les prénoms de l'enfant et sa filiation, est alors établi.

PIÈCES À FOURNIR :

Déclaration d'accouchement de l'hôpital (ou lieu d'accouchement), dûment complétée.

Livret de famille (sauf si naissance du 1^{er} enfant).

Reconnaissance avant naissance, pour les parents non mariés.

Déclaration éventuelle de choix de nom dans le cas d'une reconnaissance conjointe.

VOUS ÊTES MARIÉS :

les deux parents choisissent le nom de famille de l'enfant (nom du père, de la mère ou deux noms accolés dans l'ordre choisi). En l'absence de choix par déclaration conjointe auprès de l'officier d'état civil, l'enfant prendra le nom de son père.

VOUS N'ÊTES PAS MARIÉS :

si les deux parents souhaitent reconnaître l'enfant, ils doivent tous les deux, en préalable à l'inscription de leurs noms sur l'acte de naissance, faire établir un acte de reconnaissance (dans l'année de naissance ou même avant celle-ci) afin de créer le lien de filiation entre l'enfant et chacun d'entre eux. Si les parents le reconnaissent simultanément, ils choisissent le nom de famille de l'enfant comme dans le cas de parents mariés. Sinon, l'enfant prend le nom de celui qui le reconnaît en premier (à noter qu'une modification pourra être effectuée par déclaration conjointe ultérieure).

• • • L'AUTORITÉ PARENTALE

Elle est exercée en commun par le père et la mère, dès lors que le lien de filiation est établi : les parents prennent ensemble les décisions qui leur paraissent importantes et qui auront des conséquences sur l'avenir de l'enfant. Chaque parent peut organiser seul certains actes courants de la vie quotidienne de l'enfant ; il est réputé agir avec l'accord de l'autre.

L'autorité parentale s'exerce jusqu'à la majorité de l'enfant. Elle garantit sa sécurité, veille à sa santé, sa moralité, assure son éducation et permet son développement, dans le respect de sa personne.

• • • **L'ADOPTION :**

Pour réaliser votre projet d'adoption, vous devez d'abord effectuer une demande d'agrément auprès du président du Conseil général de la Gironde. Cette procédure a pour objectif de vérifier que vous remplissez les conditions nécessaires à l'accueil d'un enfant, sur le plan matériel, familial, éducatif et psychologique.

Renseignements auprès de la Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion à Libourne – Tél. 05 57 51 48 70

• • • **LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE (CAF) ET LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE DE LA GIRONDE (MSA)**

Vous attendez un enfant ou vous avez un enfant né, adopté ou recueilli en vue d'adoption. Cet enfant est à votre charge. Que vous soyez ressortissant du régime général ou du régime agricole, vous avez peut-être droit à la prestation d'accueil du jeune enfant. Pour une étude personnalisée de vos droits, contactez les services compétents :

Renseignements auprès de l'antenne CAF gironde et l'antenne MSA gironde de Libourne

*Caisse d'Allocations Familiales • Point Relais de Libourne
Allées Robert Boulin
33500 LIBOURNE
Tél. 0899 657 657*

*Mutualité Sociale Agricole • Antenne de Libourne
9 avenue Général de Gaulle
33500 LIBOURNE
Tél. 05 57 55 43 10*



Faire garder votre enfant en Libournais

Vous travaillez ou vous avez simplement besoin de souffler de temps en temps ?

Il vous faut trouver la solution la mieux adaptée à vos besoins et à ceux de votre enfant. Qu'il s'agisse d'un accueil collectif ou individuel, à temps plein ou à temps partiel, retrouvez toutes les informations.

VOS ACCUEILS COLLECTIFS

Ils concernent les structures municipales, semi-publics et hospitalières.

Ces espaces d'accueil sont des lieux d'éveil et de socialisation pour les enfants âgés **de 2 mois et demi à 4 ans**. L'accueil peut se faire de 16h à 55h par semaine en **accueil régulier** selon les structures et au maximum de 15h par semaine en **accueil occasionnel**.

L'encadrement est assuré par un(e) responsable, entouré(e) d'une équipe spécialisée (auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, psychomotriciennes, psychologues...).

VOS ACCUEILS MUNICIPAUX

Les accueils collectifs municipaux se situent sur la commune de Libourne et ont pour mission d'accueillir prioritairement les enfants dont les parents résident à Libourne. Les places restantes sont attribuées aux familles de la Communauté de Communes du Libournais.

Pour tout renseignement et inscription dans les structures municipales, la Ville de Libourne a mis en place un espace familles situé au 12 rue Paul Bert - 05 57 55 55 22

• • • MULTI-ACCUEIL PEIDENIS

36, rue James Peidenis • 33500 Libourne

horaires : 8h – 18h30 du lundi au vendredi

Possibilité d'accueil régulier ou occasionnel

Le p'tit plus : un accueil spécifique peut être mis en place pour les enfants porteurs de handicap. 2 places supplémentaires en accueil régulier peuvent être proposées pendant la période des vendanges.

• • • CRÈCHE MULTI-ACCUEIL

84, cours des Girondins • 33500 Libourne

horaires : 7h30 – 18h30 du lundi au vendredi

Possibilité d'accueil régulier ou occasionnel

• • • HALTE-JEUX FONNEUVE

La halte-jeux accueille les enfants **à partir de 6 mois**.

29, rue *Fonneuve* • 33500 *Libourne*

horaires : 8h30-12h15 / 14h - 18h du lundi au vendredi

accueil uniquement occasionnel.

VOS ACCUEILS COLLECTIFS DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

• • • CRÈCHE «PETITS PAS»

La Crèche «Petit Pas» est cofinancée par l'entreprise CEVA et la Communauté de Communes du Libournais. « Le Pavillon de la Mutualité » en assure la gestion. Elle accueille les enfants **de 2 mois et demi à 3 ans** (4 ans avec dérogation) des employés de l'entreprise CEVA et des habitants de la Communauté de Communes du Libournais.

L'accueil peut se faire à partir de 15 h par semaine en **accueil régulier** et au maximum de 15h par semaine en **accueil occasionnel**.

159 *avenue Georges Pompidou* • 33500 *Libourne*

Tél. 05 57 51 02 59

horaires : 7h30 - 19h du lundi au vendredi

Possibilité d'accueil régulier ou occasionnel

• • • CRÈCHE HOSPITALIÈRE ROBERT BOULIN

Cette structure d'accueil est une structure de garde de proximité, accessible prioritairement au personnel du Centre hospitalier de Libourne.

112 *avenue de la Marne* • 33500 *Libourne*

Tél. 05 57 55 35 07

horaires : 5h45 - 21h30 du lundi au vendredi

5h45 - 14h30 le samedi matin

Le p'tit plus : Pour les enfants de 3/6 ans une garderie est ouverte les mercredis et vacances scolaires de 5h45 à 21h30.

VOS ACCUEILS FAMILIAUX

Vous avez la possibilité de faire garder vos enfants à votre domicile ou chez une assistante maternelle agréée.

• • • CRÈCHE FAMILIALE MUNICIPALE

Votre enfant est confié au domicile d'une assistante maternelle agréée ; celle-ci est employée par la Ville de Libourne.

Les assistantes maternelles (« nounous ») sont encadrées par une puéricultrice directrice et une éducatrice de jeunes enfants.

Elles participent avec les enfants, une fois par semaine, à des regroupements collectifs dans les locaux du centre de loisirs maternel.

Ces activités d'éveil sont animées par les professionnels de la petite enfance (intervenant musical, psychologue, psychomotricienne).

C'est un mode d'accueil qui respecte le rythme de l'enfant (2 à 3 enfants sont confiés au domicile) et propose des activités collectives.

102 *avenue de la Roudet* • 33500 *Libourne*

Tél. 05 57 55 55 22 (*Espace familles*)

• • • LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES INDÉPENDANTES

Les assistantes maternelles employées par les parents sont agréées par les services du Conseil Général pour l'accueil d'1 à 3 enfants simultanément à leur domicile à partir de 2 mois. Les enfants peuvent être accueillis à plein temps ou à temps partiel. Les assistantes maternelles ont la possibilité de se rendre au Relais Assistantes Maternelles (voir page 13) avec les enfants qu'elles accueillent pour participer à des activités d'éveil (éveil musical, éveil du corps, animation manuelles...) et/ou de faire des déplacements éducatifs (bibliothèque, ludothèque, jardin public...) dès lors qu'elles possèdent l'autorisation des parents de l'enfant.

Le service social de PMI est à la disposition des parents pour tout renseignement concernant l'emploi d'une assistante maternelle ou pour participer aux réunions d'informations futurs-parents.

Dans tous les cas, quelques mois avant la reprise d'activité professionnelle, les parents peuvent s'informer sur les modalités administratives, les aides et les questions qui les préoccupent (places disponibles, différences de modes de garde...).

Au même titre que le RAM, le service social de PMI est à la disposition des parents pour tout renseignement concernant l'emploi d'une assistante maternelle ou pour participer aux réunions d'informations futurs-parents.

Renseignements :

Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion • Antenne de Libourne - Services de PMI

7 avenue Foch • 33500 LIBOURNE

Tél. 05 57 51 48 70

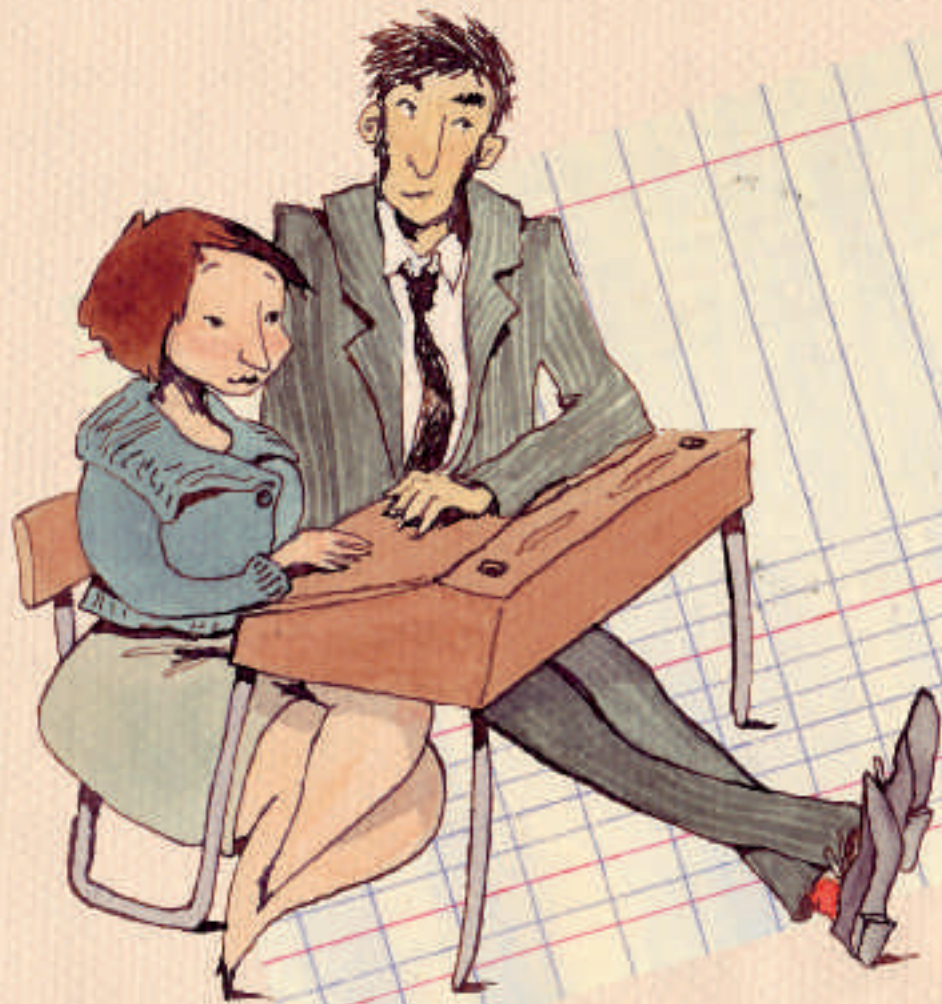
• • • LA GARDE À DOMICILE

Les parents peuvent aussi choisir de faire garder leur enfant à la maison.

Ce principe implique que l'employé(e) recruté(e) assure la garde de l'enfant au domicile des parents.

Les parents deviennent employeurs, définissent les limites du poste, établissent le contrat de travail (doivent pour cela se référer à la convention collective des salariés du particulier employeur).

Selon les cas, les parents peuvent choisir la «garde partagée» en accord avec une autre famille.



Soutien à la Parentalité en Libournais

Vous êtes à la recherche d'un soutien et vous souhaitez être épaulé ? Des services vous ouvrent leurs espaces.

RELAIS INTERCOMMUNAL DES ASSISTANTES MATERNELLES

Le RAM de la Communauté de Communes du Libournais est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation en direction des parents ou futurs parents, des assistantes maternelles et des candidates à l'agrément concernant les droits et les devoirs en tant qu'employeurs et employés. L'information peut concerner la recherche d'un mode d'accueil, la manière dont se déroule l'accueil, les tarifs appliqués aux assistantes maternelles, le contrat de travail à rédiger lorsqu'on emploie une assistante maternelle, les aides financières auxquelles peuvent prétendre les familles. C'est aussi un lieu d'échange, d'animation et de réflexion au travers d'activités d'éveil que partagent enfants et assistantes maternelles, de réunions à thèmes ou d'ateliers collectifs, de soirées débats ou de spectacles regroupant parents et assistantes maternelles ou encore de mise à disposition d'une documentation professionnelle orientée vers le jeune enfant en vue de la professionnalisation des assistantes maternelles.

••• R.A.M

21 avenue Foch BP 20 26 - 33502 LIBOURNE Cedex

Tél. 05 57 25 45 72

horaires : lundi de 13h30 à 18h00

Accueil sur rendez-vous les mardis et jeudis après-midi. Les vendredis matin tous les 15 jours.

Le p'tit plus : activité d'éveil les lundis, mardis et jeudis. Les vendredis matin tous les 15 jours.

ACCUEILS PARENTS/ENFANTS «POINT MOUSSE»

Ce sont des lieux d'accueil et d'écoute pour les enfants **de 0 à 4 ans** (accompagnés de leurs parents ou grands-parents...). On y vient pour « tricoter » des liens, trouver un endroit où grands et petits puissent nouer amitié, se préparer à la séparation, échanger du matériel, des conseils ou des idées mais aussi pour parler de l'allaitement, du sevrage, du sommeil, des pleurs, des colères ou simplement pour passer un moment à jouer. Service gratuit et anonyme.

Le p'tit plus : Les futurs parents sont aussi les bienvenus

••• POINT MOUSSE «LA ROUDET»

102, avenue de la Roudet - 33500 Libourne

Tél. 05 57 51 27 59

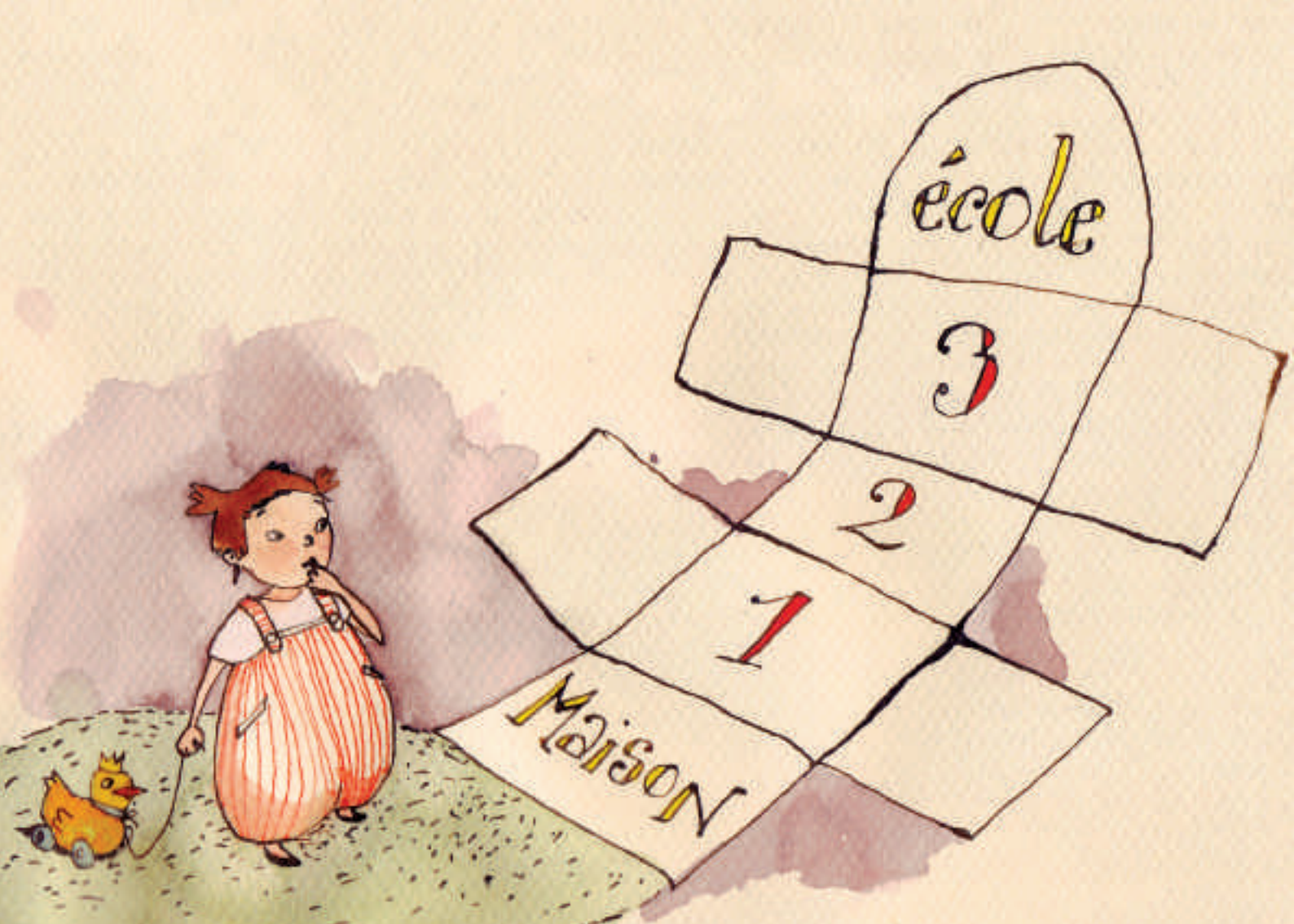
horaires : 14h30 – 17h30 le mardi hors vacances scolaires.

••• POINT MOUSSE «VIEUX TILLEULS»

Cité du Vieux Tilleul, chemin de Verdét - 33500 Libourne

Tél. 05 57 25 31 87

horaires : 15h – 18h le jeudi hors vacances scolaires.



école

3

2

1

Maison

Entrer dans le temps de l'école en Libournais

La rentrée à l'école maternelle s'accompagne souvent d'un besoin de modes de garde **avant et après la classe** (accueils périscolaires et garderies) et durant **les mercredis, petites et grandes vacances scolaires** (activités d'éveil et de loisirs).

Qu'il s'agisse d'un besoin ponctuel ou permanent, les services municipaux proposent des solutions adaptées et sont à votre disposition dans chaque commune de résidence.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET GARDERIES :

L'accueil périscolaire s'organise sur les temps d'accueil du matin et du soir, avant et après la classe, dans un espace aménagé qui favorise l'encadrement du jeune enfant scolarisé, dans des temps formels (ateliers pédagogiques, activités ludiques et éveil corporel) ou informels (jeux libres).

Dans chaque école maternelle publique des communes de **Génissac, Lalande de Pomerol, Les Billaux, Libourne et Moulon**, le service d'accueil périscolaire fonctionne les jours de classe (lundi au vendredi)

- de 7h30 jusqu'à 10 minutes avant l'heure de rentrée en classe,
- de la sortie des classes jusqu'à 18H30 pour Lalande de Pomerol, Les Billaux, Libourne et Pomerol,
- de la sortie des classes jusqu'à 19h00 pour Génissac et Moulon.

Sur la commune de **Pomerol**, une garderie scolaire regroupe les enfants de maternelle de Pomerol, Lalande de Pomerol et Néac et fonctionne les jours de classe (lundi au vendredi)

- de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30.

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie de sa commune et pour la ville de Libourne, au service « Espace famille ».



Activités d'éveil et de loisirs

Qu'il s'agisse de l'animation dans les communes ou de l'animation au cœur des quartiers, les services municipaux des Accueils de Loisirs consacrent leur compétence à soutenir des projets à vocation éducative qui concourent à l'épanouissement de l'enfant de 3 à 6 ans.

• • • ACCUEIL DE LOISIRS DE GÉNISSAC

Il accueille des enfants à partir de 3 ans, dans les locaux du groupe scolaire de Génissac. Les animateurs sont tous qualifiés. Un programme d'activités est établi à l'avance par l'équipe pédagogique.

La tarification se fait suivant le quotient familial.

Accueil : mercredis et petites et grandes vacances scolaires de 9H00 à 17H00 (hors fermetures annuelles et possibilité de garderie le matin à partir de 7H30 et le soir jusqu'à 19H)

Accueil de Loisirs de Génissac

52 le Bourg • 33420 GÉNISSAC

Tél. 06 79 80 14 26

• • • ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL «FABRE D'ÉGLANTINE» DE LIBOURNE

L'équipe d'animation se propose de faire vivre aux enfants scolarisés de multiples activités, des moments de loisirs distrayants et éducatifs, tout en laissant une large place au jeu libre, à la détente et au repos.

Des moments informels sont proposés en fin de matinée, début et fin après-midi pour permettre à l'enfant de construire son temps, développer sa curiosité et son esprit de découverte, favoriser le rêve... (ateliers d'activités manuelles et d'arts plastiques, ateliers de motricité, ateliers multimédia et audio-vidéo, ateliers chant et musique, ateliers cuisine, animations autour de la nature, des sciences et de la technique, bibliothèque).

Accueil des enfants : mercredi, petites et grandes vacances de 7H45 à 18H30

Accueil de Loisirs maternel de Libourne

102 avenue de La Roudet • 33500 LIBOURNE

Tél. 05 57 25 32 56 et 05 57 55 55 22 (Espace familles)

• • • ACCUEIL DE LOISIRS DE MOULON

Il est ouvert aux enfants à partir de 3 ans dont au moins un des parents habite dans la commune de Moulon. Pourront être admis des enfants extérieurs à la commune après accord de la commission municipale compétente (sous réserve de places disponibles).

Les enfants accueillis au centre de loisirs seront encadrés par une équipe d'animateurs qualifiés et profiteront des sorties sportives, culturelles, des ateliers, jeux de découverte, ballades, collages et d'une salle à eux pour des activités adaptées.

Une tarification à la journée est fixée en fonction des revenus de l'année N-2 (calcul du taux d'effort).

Accueil : mercredi, petites vacances (sauf entre Noël et jour de l'an) et Juillet de 9h à 17h (possibilité de garderie le matin à partir de 7H30 et le soir jusqu'à 18H30).

Accueil de Loisirs de Moulon

Groupe scolaire • 33420 Moulon

Tél. 05 57 84 57 67

ADRESSES UTILES

ÉCOLES MATERNELLES PUBLIQUES

GÉNISSAC

École publique de Génissac
Lieu dit «Majesté» • 33420 Génissac
Tél. 05 57 24 47 65

LALANDE DE POMEROL

(regroupement pédagogique des communes de Lalande de Pomerol, Néac et Pomerol)
Le bourg • 33500 Pomerol
Tél. 05 57 25 04 65

LES BILLAUX

École maternelle des Billaux
3, rue 19 mars 1962 • 33500 Les Billaux
Tél. 05 57 51 28 58

LIBOURNE

École maternelle de Carré
2, chemin de verdet • 33500 Libourne
Tél. 05 57 74 08 46

École maternelle du Centre

115, rue J. J. Rousseau • 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 08 21

École maternelle des Charruauds

111, avenue de la Roudet • 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 22 51

École maternelle de l'Épinette

4, rue du Colonel Picot • 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 08 13

École maternelle de Garderose

avenue François Mauriac • 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 33 42

École maternelle du Nord

11, rue Blanqui • 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 19 60

École maternelle du Sud

7, rue des Lilas • 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 25 04

MOULON

École publique de Moulon
3, Le Bourg Sud • 33420 Moulon
Tél. 05 57 74 90 42

POMEROL

École publique G. Barbeyron
(regroupement pédagogique des communes de Lalande de Pomerol, Néac et Pomerol)
Le bourg • 33500 Pomerol
Tél. 05 57 51 13 38

ÉCOLES MATERNELLES PRIVÉES

École Marie Immaculée

77, cours des Girondins • 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 12 06

École Saint Jean

48, rue Jean Jaurès • 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 18 54

STRUCTURES MUNICIPALES

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

33, rue Waldeck Rousseau • 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 13 48

LUDOTHÈQUE

82, rue Etienne Sabatié • 33500 Libourne
Tél. 05 57 25 24 16

MEDIATHÈQUE CONDORGET

Place des récollets • 33500 Libourne
Tél. 05 57 55 33 50 • Fax : 05 57 55 57 03

PISCINE MUNICIPALE

21, rue Pierre Benoît • 33500 Libourne
Tél. 05 57 55 04 00

CENTRE HIPPIQUE « LES ÉCURIES DE L'ISLE »

2, Anguieux • 33126 Fronsac
Tél. 05 57 51 41 46

THÉÂTRE LE LIBURNIA

14, rue Donnet • 33500 Libourne
Tél. 05 57 74 13 14 (accueil et billetterie)
ou 05 57 74 13 15 (administration)

ÉCOLE MUNICIPALE D'ARTS PLASTIQUES

37, rue Waldeck Rousseau • 33500 Libourne
Tél. 05 57 25 02 58

SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS

1, rue Etienne Sabatié • 33500 Libourne
Tél. 05 57 55 33 47



AIRES DE JEUX AMÉNAGÉES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

••• Liste des emplacements

GENISSAC

Tanaïs (près du court de tennis)

LIBOURNE

Quartier CENTRE : *Jardin du Monument aux Morts – Cours Tourny*

Quartier EST : *Parc de l'Epinette – Rue Chaperon Grangère*

Cité du Vieux Tilleul – Chemin de Verdét

Cité du Vercors – Rue des Charmes

Quartier NORD : *Terrain du Diocèse des Pinteys – Avenue de la Roudet*

Aire de jeux du lac des Dagueys – Plage du lac des Dagueys

Stade Clémenceau – Avenue Georges Clémenceau

POMEROL

Rue de la Fontaine - Catusseau




Libournais

